



CONTRAT D'AIDE À LA COMPÉTITIVITÉ - FILIÈRE AUTOMOBILE
— AXE DIVERSIFICATION —

UN PROJET DES CCI DE FRANCHE-COMTÉ, PILOTÉ PAR LA CCI DU DOUBS

Avec le soutien financier de



Fonds européen de
Développement Régional

Alerte réglementaire environnement-hygiène-sécurité

Juin 2011

L'alerte réglementaire est réalisée par le groupe des Chambres de Commerce et d'Industrie de Franche-Comté.

Sommaire

2011-178- Air/ Plans de Protection de l'Atmosphère	4
2011-179- Air/ Pollutions diffuses - cartes.....	4
2011-180- Air/ Quotas émissions Gaz à effet de serre.....	4
2011-181- Air/ Quotas émissions Gaz à effet de serre.....	4
2011-182- Automobile/ Accès aux informations sur la réparation et l'entretien des véhicules.....	5
2011-183- Automobile/ Réception des véhicules utilitaires lourds.....	5
2011-184- Déchets/ Déchets du BTP et démolition	5
2011-185- Déchets/ Démonstrateurs et plates-formes technologiques.....	6
2011-186- Déchets/ Démonstrateurs et plates-formes technologiques - dépollution de sols	6
2011-187- Déchets/ Gestion des déchets : brochure du ministère.....	6
2011-188- Eau/ Sécheresse - niveau 2 - maintien.....	6
2011-189- Eco-conception/ Véhicules automobiles	7
2011-190- Energie/ lancement de la norme ISO 50001	7
2011-191- Energie/ Taxes sur produits énergétiques	7
2011-192- ICPE/ Contrôles périodiques ICPE classe D.....	7
2011-193- ICPE/ Installations thermiques au biogaz - rub. 2910 C.....	8
2011-194- ICPE/ IPPC et meilleurs technologies disponibles.....	8
2011-195- ICPE/ Plan d'Opération Interne	9
2011-196- Produits chimiques/ Contrôle des substances et produits chimiques	9
2011-197- Produits chimiques/ REACH - articles.....	9
2011-198- Produits chimiques/ REACH - enquête auprès des entreprises.....	10
2011-199- Produits chimiques/ REACH - substances candidates.....	10
2011-200- Produits chimiques/ REACH - substances candidates.....	10
2011-201- Produits chimiques/ REACH - substances candidates.....	10
2011-202- Produits chimiques/ REACH - utilisateurs en aval.....	11

2011-203- Risques technologiques/ Canalisation de gaz, hydrocarbures, produits chimiques	11
2011-204- Sécurité/ Champs électromagnétiques : exposition	11
2011-205- Sécurité/ Equipement sous pression	12
2011-206- Sécurité/ ERP : rappel des premières échéances en matière de sécurité incendie	12
2011-207- Sécurité/ Fibres céramiques réfractaires	12
2011-208- Sécurité/ Relevé analytique	12
2011-209- Sécurité/ Risque routier : surcharge des véhicules	13
2011-210- Sécurité/ Risques chimiques : fiches toxicologiques	13
2011-211- Sécurité/ Risques chimiques : nanomatériaux	13
2011-212- Sécurité/ Risques d'explosion - véhicules au gaz naturel	13
2011-213- Sécurité/ Risques professionnels : évaluation	14
2011-214- Sécurité/ Sécurité des projets et chantiers à proximité des réseaux : mise en ligne de 2 brochures	14
2011-215- Sécurité/ Solvants : fiches INRS.....	14
2011-216- Tous thèmes/ ADR : publication d'un guide de bonnes pratiques pour les professionnels des déchets	14

2011-178- Air/ Plans de Protection de l'Atmosphère

Arrêté n°2011173-0040 interpréfectoral définissant le périmètre du plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération de Belfort Montbéliard Héricourt Delle et portant constitution de la commission chargée de son élaboration.

Les Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA) fixent les objectifs à atteindre en matière de qualité de l'air et énumèrent les mesures préventives et correctives pouvant être prises en vue de réduire les émissions des sources de pollution atmosphérique, d'utiliser l'énergie de manière rationnelle et d'atteindre les objectifs fixés dans le respect des normes de qualité de l'air.

Les PPA peuvent déclencher, en cas de dépassement des seuils établis, des obligations de la part des professionnels dont les rejets sont en cause.

Le représentant des entreprises industrielles dans le cadre de l'élaboration du PPA est la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale. Le PPA de l'Aire urbaine concerne 77 communes du Doubs, 20 de Haute-Saône et 102 du Territoire de Belfort.

<http://www.doubs.territorial.gouv.fr/actes3/files/fichieracte21771.pdf>

2011-179- Air/ Pollutions diffuses - cartes

32 cartes pour localiser les principales sources diffuses de pollution atmosphérique.

La Commission européenne et l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) ont mis en ligne le 26 mai dernier, 32 cartes qui permettent aux citoyens de situer les principales sources diffuses de pollution atmosphérique, comme le transport et l'aviation. Il est dorénavant possible de voir où se situent les sources d'émissions de polluants par un maillage de 5 km sur 5 km, notamment les oxydes d'azote (NOX), les oxydes de soufre (SOX), le monoxyde de carbone (CO),

l'ammoniac (NH3) et les particules en suspension (PM10).

Les nouvelles cartes permettent de prendre connaissance des émissions locales de polluants atmosphériques, le public ayant la possibilité d'étudier une vue détaillée de son quartier. Ces données peuvent être utilisées par les experts en matière de qualité de l'air pour leurs travaux de modélisation, ce qui leur permet d'évaluer les incidences environnementales de ces émissions locales.

<http://eper.ec.europa.eu/eper/Default.asp?lang=French&>

2011-180- Air/ Quotas émissions Gaz à effet de serre

Arrêté du 27 mai 2011 fixant la liste des organismes vérificateurs des émissions déclarées dans le cadre du système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre pour la période 2008-2012.

La liste de l'arrêté du 27 mai 2011 abroge celle de l'arrêté du 31 octobre 2008.

http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000024099363

2011-181- Air/ Quotas émissions Gaz à effet de serre

Arrêté du 27 mai 2011 modifiant l'arrêté du 31 mars 2008 relatif à la vérification et à la quantification des émissions déclarées dans le cadre du système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre pour la période 2008-2012.

Les modifications apportées portent notamment sur les organismes vérificateurs.

http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000024099342

2011-182- Automobile/ Accès aux informations sur la réparation et l'entretien des véhicules

Règlement (UE) n° 566/2011 de la Commission du 8 juin 2011 portant modification du règlement (CE) n° 715/2007 du Parlement européen et du Conseil et du règlement (CE) n° 692/2008 de la Commission en ce qui concerne l'accès aux informations sur la réparation et l'entretien des véhicules.

Sans commentaire.

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:158:0001:0024:FR:PDF>

2011-183- Automobile/ Réception des véhicules utilitaires lourds

Règlement (UE) n° 582/2011 de la Commission du 25 mai 2011 portant modalités d'application et modification du règlement (CE) n° 595/2009 du Parlement européen et du Conseil au regard des émissions des véhicules utilitaires lourds (Euro VI) et modifiant les annexes I et III de la directive 2007/46/CE du Parlement européen et du Conseil.

"Article premier - Objet :

Le présent règlement fixe les modalités d'application des articles 4, 5, 6 et 12 du règlement (CE) n° 595/2009.

Il modifie également le règlement (CE) n° 595/2009 et la directive 2007/46/CE.

Règlement de 168 pages.

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:167:0001:0168:FR:PDF>

2011-184- Déchets/ Déchets du BTP et démolition

Décret n° 2011-610 du 31 mai 2011 relatif au diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition de catégories de bâtiments

Ce décret obligera, à compter du 1er mars 2012, le maître d'ouvrage d'une opération de démolition de bâtiment à réaliser un diagnostic portant sur les déchets issus de ces travaux. Le diagnostic devra fournir la nature, la quantité et la localisation dans l'emprise de l'opération de démolition :

- des matériaux, produits de construction et équipements constitutifs des bâtiments ;
- des déchets résiduels issus de l'usage et de l'occupation des bâtiments.

Ce diagnostic fournira également :

- les indications sur les possibilités de réemploi sur le site de l'opération ;
- l'estimation de la nature et de la quantité des matériaux qui peuvent être réemployés sur le site ;
- à défaut de réemploi sur le site, les indications sur les filières de gestion des déchets issus de la démolition ;
- l'estimation de la nature et de la quantité des matériaux issus de la démolition destinés à être valorisés ou éliminés.

Un prochain arrêté viendra compléter la méthodologie.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024099263&dateTexte=&categorieLien=id>

2011-185- Déchets/ Démonstrateurs et plates-formes technologiques

Arrêté du 30 mai 2011 relatif à l'approbation du cahier des charges « collecte, tri, recyclage et valorisation des déchets ».

"Le cahier des charges « collecte, tri, recyclage et valorisation des déchets », relatif à l'action 2 du programme « Démonstrateurs et plates-formes technologiques en énergies renouvelables et décarbonées et chimie verte » créé par la loi n° 2010-237 du 9 mars 2010 susvisée, est approuvé. Le cahier des charges est consultable sur le site de l'ADEME à l'adresse suivante : <http://www.ademe.fr> ."

http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000024099237

2011-186- Déchets/ Démonstrateurs et plates-formes technologiques - dépollution de sols

Arrêté du 30 mai 2011 relatif à l'approbation du cahier des charges « solutions innovantes de dépollution et de valorisation des sites et des sédiments ».

"Le cahier des charges « solutions innovantes de dépollution et de valorisation des sites et des sédiments », relatif à l'action 2 du programme « Démonstrateurs et plates-formes technologiques en énergies renouvelables et décarbonées et chimie verte » créé par la loi n° 2010-237 du 9 mars 2010 susvisée, est approuvé. Le cahier des charges est consultable sur le site de l'ADEME à l'adresse suivante : <http://www.ademe.fr> ."

http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000024099242

2011-187- Déchets/ Gestion des déchets : brochure du ministère

Brochure gestion des déchets.

Le 15 juin 2011, le ministère de l'Ecologie, du développement durable, des transports et du logement (MEDDTL) a publiée une brochure de la Direction générale pour la prévention des risques (DGPR) sur la gestion des déchets. Cette brochure présente les axes d'amélioration de la gestion des déchets introduits par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite Grenelle II, en faisant un état des lieux des textes existants, des bonnes pratiques et des mesures déjà mises en place.

http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/GrenelleHS_dechets.pdf

2011-188- Eau/ Sécheresse - niveau 2 - maintien

Comité départemental sécheresse du Doubs du 28/06/2011.

Le Préfet du Doubs a maintenu au niveau 2 l'alerte sécheresse (cf. arrêté du 30 mai 2011 l'instaurant). Parmi les mesures prescrites, on peut noter :

- les activités industrielles et commerciales devront limiter leur consommation d'eau. Le registre de prélèvement devra être rempli hebdomadairement. Les ICPE devront mettre en oeuvre les dispositions de restriction de consommation prescrites par leur arrêté préfectoral ou l'arrêté de prescriptions générales.
- l'utilisation de l'eau pour le lavage des véhicules hors des stations professionnelles équipées d'économiseurs d'eau est interdite.
- l'arrosage des pelouses, des espaces verts publics et privés [...] est interdit de jour et de nuit...

<http://www.doubs.equipement.gouv.fr/secheresse-r392.html>

2011-189- Eco-conception/ Véhicules automobiles

Rectificatif à la directive 2011/37/UE de la Commission du 30 mars 2011 modifiant l'annexe II de la directive 2000/53/CE du Parlement européen et du Conseil relative aux véhicules hors d'usage.

"Page 6, dans le tableau en annexe, entrée 8 b), deuxième colonne :

au lieu de : «Véhicules réceptionnés avant le 1er janvier 2016»

lire : «Véhicules réceptionnés avant le 1er janvier 2011»."

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:146:0022:0022:FR:PDF>

2011-190- Energie/ lancement de la norme ISO 50001

Notice de la norme ISO 50001

L'Organisation internationale de normalisation a annoncé le lancement de la norme ISO 50001. Cette nouvelle norme, disponible depuis le 15 juin sur le site web de l'ISO, offre des stratégies de management permettant d'accroître l'efficacité énergétique, de réduire les coûts et d'améliorer la performance énergétique.

http://www.iso.org/iso/fr/catalogue_detail?csn_umber=51297

2011-191- Energie/ Taxes sur produits énergétiques

Circulaire du 24 juin 2011 relative au droits et taxe applicables aux produits énergétiques à compter du 1er juillet 2011.

"La présente circulaire abroge et remplace la circulaire BCRD 1111550 C n°11-013 du 27 avril 2011 publiée au bulletin officiel des douanes n° 6895 du 28 avril 2011." Les nouveaux taux entrent en vigueur à compter du 1er juillet 2011.

http://circulaires.gouv.fr/pdf/2011/06/cir_3334_6.pdf

2011-192- ICPE/ Contrôles périodiques ICPE classe D

Projet de décret modifiant les dispositions du code de l'environnement fixant les modalités du contrôle périodique de certaines catégories d'installations classées soumises à déclaration et modifiant le décret n° 2009-835 du 6 juillet 2009 relatif au premier contrôle périodique de certaines catégories d'installations classées soumises à déclaration.

"Le présent projet de décret a pour objet de :

- fixer les conditions de transmission à l'autorité compétente des résultats des contrôles [lorsque des non-conformités ont été détectées] ;
- préciser ou compléter certaines des dispositions existantes afin d'en faciliter la mise en oeuvre ;
- dispenser les entreprises certifiées « EMAS » de contrôle périodique ;
- modifier le décret n° 2009-835 du 6 juillet 2009 qui fixait le calendrier d'application de l'obligation de contrôles périodiques aux installations existantes."

<http://installationsclassees.ecologie.gouv.fr/Projets-de-textes-pour-lesquels-la,15186.html>

2011-193- ICPE/ Installations thermiques au biogaz - rub. 2910 C

Projet d'arrêté ministériel de prescriptions générales pour les ICPE soumises à enregistrement sous la rubrique n°2910c.

Ce projet concerne les installations produisant du biogaz soumises à enregistrement ; un autre projet concerne celles soumises à déclaration.

<http://installationsclassees.ecologie.gouv.fr/Projets-de-textes-pour-lesquels-la,15186.html>

2011-194- ICPE/ IPPC et meilleurs technologies disponibles

Arrêté du 26 avril 2011 relatif à la mise en œuvre des meilleures techniques disponibles prévue par l'article R. 512-8 du code de l'environnement

En 2009, l'article R. 512-8 du code de l'environnement relatif à l'étude d'impact, avait été modifié afin d'y introduire des dispositions visant à mieux mettre en œuvre la directive IPPC 2008/1/CE en matière de recours aux meilleures techniques disponibles (MTD). Cet article dispose notamment que l'étude d'impact présente, pour les catégories d'installations définies par arrêté, des documents justifiant le choix des mesures envisagées et présentant les performances attendues au regard des MTD au sens de la directive 2008/1/CE, selon des modalités définies par cet arrêté.

Un arrêté du 26 avril 2011 définit les installations concernées, en renvoyant logiquement aux installations visées à l'annexe 1 de l'arrêté du 29 juin 2004 relatif au bilan de fonctionnement. L'arrêté précise que ces installations doivent être conçues et exploitées de manière que toutes les mesures de prévention appropriées soient prises contre les pollutions, notamment en ayant recours aux MTD (l'arrêté reprend en annexe la définition des MTD).

Ces mesures concernent entre autres la réduction des émissions, la surveillance des émissions, la protection du sol et des eaux souterraines, la gestion des déchets générés par l'installation et les conditions d'utilisation rationnelle de l'énergie.

La justification du choix de ces mesures au regard des performances des MTD qui pourraient être mises en œuvre dans l'installation prévue par l'article R. 512-8 comprend au moins les éléments suivants :

- une analyse des performances des moyens envisagés de prévention et de réduction des pollutions par rapport à l'efficacité des MTD et définies en annexe de l'arrêté, évaluant notamment les écarts de performance. Cette analyse fournit les éléments décrivant la prise en compte des changements substantiels dans les meilleures techniques disponibles permettant une réduction significative des émissions sans imposer des coûts excessifs ;
- en cas d'écart, les raisons ayant conduit au choix des techniques envisagées en prenant en considération les caractéristiques techniques de l'installation concernée, son implantation géographique et les conditions locales de l'environnement.

Pour ces installations, l'arrêté est applicable aux demandes d'autorisation présentées après le 31 mai 2011.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024095452&dateTexte=&categorieLien=id>

2011-195- ICPE/ Plan d'Opération Interne

Circulaire du 12 janvier 2011 relative à l'articulation entre le plan d'opération interne, l'intervention des services de secours publics et la planification Orsec afin de traiter les situations d'urgence dans les installations classées.

"Résumé : cette circulaire a pour but de clarifier les rôles et responsabilités des différents acteurs impliqués dans la gestion d'un événement accidentel prenant naissance dans une installation classée pour la protection de l'environnement soumise à POI (Plan d'Opération Interne).

Pour chaque cas de figure, sont décrites la planification et la mise en oeuvre opérationnelle. L'articulation entre les différents acteurs, facteur de réussite pour garantir la protection générale des populations, y est également développée notamment dans le cas des établissements soumis à PPI.

Circulaires abrogées : Instruction interministérielle Orsec-risques technologiques du 12/07/1985 ; Circulaire Ministère environnement du 02/08/1985 ; circulaires du 28/12/1983 et du 08/10/1984 sur les ICPE ..."

http://www.bulletinofficiel.developpement-durable.gouv.fr/fiches/BO201111/met_201100_11_0100_0036.pdf

2011-196- Produits chimiques/ Contrôle des substances et produits chimiques

Circulaire interministérielle DGPR/DGCCRF/DGT/DGS/DGDDI du 30 mars 2011 relative aux contrôles des substances et produits chimiques.

"Résumé : cette circulaire vise à poursuivre les actions de contrôle sur le respect de la réglementation des produits chimiques, de façon coordonnée entre ministères et entre les différents corps de contrôles habilités. Elle prévoit la réalisation de contrôles thématiques spécifiques qui sont abordés dans les fiches

annexées à cette circulaire. Ces fiches ont un caractère confidentiel."

http://www.bulletinofficiel.developpement-durable.gouv.fr/fiches/BO20117/met_2011000_7_0100_0038.pdf

2011-197- Produits chimiques/ REACH - articles

Avis aux opérateurs économiques sur l'obligation de communiquer des informations sur les substances contenues dans les articles en application des articles 7.2 et 33 du règlement n° 1907/2006 (Reach). — Interprétation du seuil de 0,1 % (masse/masse) cité aux articles 7.2 et 33.

"En référence à la publication le 1er avril 2011, sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques (http://guidance.echa.europa.eu/docs/guidance_document/articles_en.pdf), du guide révisé concernant l'application du règlement Reach aux substances contenues dans les articles et plus précisément à la note du directeur exécutif jointe à ce guide signalant qu'il n'a pas fait l'objet d'un consensus parmi tous les Etats membres de l'Union européenne/Espace économique européen, les Autorités françaises informent par le présent avis les opérateurs économiques de l'interprétation adoptée en France en vue de l'application des articles 7.2 et 33 du règlement Reach."

L'exemple cité est celui d'une ceinture composée d'une boucle métallique et d'une lanière de cuir. Dans ce cas les autorités françaises rechercheront si les concentrations sont dépassées dans chacun des sous-ensembles.

http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000024144346

2011-198- Produits chimiques/ REACH - enquête auprès des entreprises

Enquête visant à évaluer l'impact du règlement REACH.

"Le CSES (Centre for Strategy and Evaluation Services) a été chargé par la Direction générale de l'Entreprise et de l'Industrie de la Commission européenne de réaliser une enquête visant à évaluer l'impact du règlement REACH sur le fonctionnement du marché unique et la compétitivité de l'industrie européenne des produits chimiques. Toutes les informations fournies sont confidentielles et seront traitées en conséquence. Date de clôture de l'enquête : 15/07/2011 (devrait être prolongée jusqu'au 15/08/2011 selon CSES)".
Source : ACFCI.

http://www.cses.co.uk/reach_survey/fr/

2011-199- Produits chimiques/ REACH - substances candidates

Sept nouvelles substances identifiées pour la liste des substances candidates.

" Sept nouvelles substances ont été identifiées le 31/05/2011 pour être prochainement incluses à la liste des substances SVHC (substances candidates à autorisation). Nom des substances en anglais :

2-ethoxyethylacetate, strontium chromate, 1,2-Benzenedicarboxylic acid, di-C7-11 branched and linear alkyl esters (DHNUP), hydrazine, 1-methyl-2-pyrrolidone, 1,2,3-trichloropropane, 1,2-benzenedicarboxylic acid, di-C6-8-branched alkyl esters, C7-rich (DIHP).

http://echa.europa.eu/news/pr/201105/pr_11_13_msc_identify_seven_new_svhc_en.asp

2011-200- Produits chimiques/ REACH - substances candidates

Consultation sur 13 substances candidates

" L'ECHA propose une consultation publique depuis le 15/06 concernant 13 substances de la liste candidate à rendre prioritaires pour l'inclusion à l'annexe XIV (nom en anglais) :

1. Chromium trioxide;
2. Chromic acid, Oligomers of chromic acid and dichromic acid;
3. Sodium dichromate;
4. Potassium dichromate;
5. Ammonium dichromate;
6. Potassium chromate;
7. Sodium chromate;
8. Trichloroethylene;
9. Cobalt(II) sulphate;
10. Cobalt dichloride;
11. Cobalt(II) dinitrate;
12. Cobalt(II) carbonate;
13. Cobalt(II) diacetate."

http://echa.europa.eu/news/na/201106/na_11_26_public_cons_inclusion_of_susb_in_auth_list_en.asp

2011-201- Produits chimiques/ REACH - substances candidates

Mise à jour de l'annexe XIV

" L'ECHA vient d'ajouter 7 substances CMR à la liste des substances candidates qui comprend maintenant 53 substances. "

http://echa.europa.eu/chem_data/authorisation_process/candidate_list_table_en.asp

2011-202- Produits chimiques/ REACH - utilisateurs en aval

Utilisateurs en aval : fiche d'information

"Utilisateurs en aval : l'ECHA publie [en anglais] sur sa page dédiée aux utilisateurs en aval une fiche d'information présentant le guide pour les utilisateurs en aval.

La présentation concernant les utilisateurs en aval, donnée lors de la 6ème journée pour les parties prenantes du 18/05/11, est disponible ici : http://echa.europa.eu/news/events/6th_stakeholders_day_en.asp

http://echa.europa.eu/reach/du_en.asp

2011-203- Risques technologiques/ Canalisation de gaz, hydrocarbures, produits chimiques

Décret n° 2011-762 du 28 juin 2011 fixant les modalités d'application de l'article L. 554-5 du code de l'environnement

"Objet : fixation des redevances instituées par l'article L. 554-5 du code de l'environnement pour financer le guichet unique référençant les réseaux de transport et de distribution en vue de prévenir leur endommagement lors de travaux tiers.

Entrée en vigueur : les dispositions codifiées créées par le décret entrent en application le 1er janvier 2012.

Notice : le décret porte sur le financement du guichet unique. Il définit les obligations déclaratives des exploitants de réseaux de transport et de distribution soumis au versement des redevances perçues par l'Ineris pour la création et l'exploitation du guichet unique référençant leurs ouvrages en vue de prévenir leur endommagement..."

http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000024277599

2011-204- Sécurité/ Champs électromagnétiques : exposition

Étude des expositions aux champs électromagnétiques.

"Sur huit familles d'équipements émettant des champs électromagnétiques, sept sont susceptibles d'exposer les opérateurs à des rayonnements dépassant les seuils d'alerte. C'est ce que montre une étude de l'INRS.

Un inventaire des appareillages industriels émettant des champs électromagnétiques a tout d'abord été dressé. 8 familles d'équipements particulièrement émetteurs ont pu être identifiées.

Ces dispositifs sont utilisés pour :

- l'électrolyse industrielle,
- la soudure et la fusion électrique,
- le chauffage par induction,
- le chauffage et le soudage par pertes diélectriques,
- la magnétisation et la démagnétisation industrielles,
- la magnétoscopie,
- le chauffage et le séchage industriels par micro-ondes,
- l'imagerie par résonance magnétique (IRM) et la résonance magnétique nucléaire (RMN)."

Rubrique "Quoi de neuf/nouveautés/dossiers et actualités".

<http://www.inrs.fr>

2011-205- Sécurité/ Equipement sous pression

Décret n° 2011-758 du 28 juin 2011 portant modification du décret n° 2001-386 du 3 mai 2001 modifié relatif aux équipements sous pression transportables.

"Objet : détermination des règles applicables aux équipements sous pression transportables.

Entrée en vigueur : 1er juillet 2011.

Notice : le décret transpose la directive 2010/35/UE du 16 juin 2010 relative aux équipements sous pression transportables. Il fixe les règles destinées à garantir la conformité de ces équipements.

Conformément aux dispositions de la directive, il met en cohérence les règles de fabrication et de contrôle de ces équipements avec celles qui résultent des accords internationaux sur le transport des marchandises dangereuses (RID/ADR). Il précise les responsabilités des différents opérateurs économiques (fabricants, importateurs, propriétaires, exploitants, organismes de contrôle). Enfin, il prévoit les procédures à mettre en œuvre en cas de découverte d'un équipement dangereux ou non conforme."

http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000024277316

2011-206- Sécurité/ ERP : rappel des premières échéances en matière de sécurité incendie

Arrêté du 27 mai 2011 portant approbation de diverses dispositions complétant et modifiant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public

A travers la parution d'un arrêté au journal officiel du 9 juin 2011, le gouvernement rappelle l'entrée en vigueur de certaines dispositions du règlement de sécurité contre

les risques d'incendie et de panique dans les ERP au 4 novembre 2011.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024145670&dateTexte=&categorieLien=id>

2011-207- Sécurité/ Fibres céramiques réfractaires

Fibres céramiques réfractaires. Isolation et protection thermique en milieu industriel. Guide de prévention.

"Ces fibres classées cancérogènes possibles pour l'homme doivent faire l'objet de règles particulières de prévention.

Ce document est destiné à informer et à donner des réponses pratiques de prévention pour la réalisation de travaux d'isolation ou de protection thermique en milieu industriel mettant en œuvre des fibres céramiques réfractaires (FCR). Il concerne en particulier les opérations de retrait de FCR, de pose ou de maintenance lourde."

Brochure de 72 pages (ED 6085). Rubrique "Quoi de neuf/nouveautés/brochures".

<http://www.inrs.fr>

2011-208- Sécurité/ Relevé analytique

Relevé analytique des textes officiels relatifs à l'hygiène et la sécurité parus en mai 2011.

Sans commentaire.

[http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/Pdf%20ActuJuridiquetxtOffMai2011/\\$File/ActuJuridiquetxtOffMai2011.pdf](http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/Pdf%20ActuJuridiquetxtOffMai2011/$File/ActuJuridiquetxtOffMai2011.pdf)

2011-209- Sécurité/ Risque routier : surcharge des véhicules

Témoins de surcharge : certaines précautions s'imposent.

"Les systèmes de détection de surcharge peuvent contribuer à une meilleure prévention des accidents de la route..."

Les recommandations de l'INRS :

- proscrire ceux susceptibles de modifier les caractéristiques des suspensions du véhicule ;
- privilégier les multi-capteurs qui proposent la détection de mauvaise répartition de charge, et dont le comportement est moins sensible aux différents facteurs testés ;
- vérifier la compatibilité du dispositif retenu avec le (ou les) VUL à équiper et en confier l'installation à son constructeur ou à des installateurs formés par ce même constructeur".

<http://www.inrs.fr>

2011-210- Sécurité/ Risques chimiques : fiches toxicologiques

Fiches toxicologiques INRS

Nouveauté, nouvelle édition ou mise à jour des fiches toxicologiques suivantes :

- Folpet ou Folpel (Fiche toxicologique FT 281) [Nouveauté] ;
- Fibres de cellulose (Fiche toxicologique FT 282) [Nouveauté] ;
- 2,4-D, ses sels et esters (Fiche toxicologique FT 208) [Nouvelle édition] ;
- Dichloroisocyanurate de sodium. Dichloroisocyanurate de potassium (Fiche toxicologique FT 220) [Nouvelle édition] ;
- Cyanure d'hydrogène et solutions aqueuses (Fiche toxicologique FT 4) [Mise à jour] ;
- Fluorure d'hydrogène et solutions aqueuses (Fiche toxicologique FT 4) [Mise à jour] ;

- Pyridine (Fiche toxicologique FT 85) [Mise à jour] ;
- Acide borique (Fiche toxicologique FT 138) [Mise à jour] ;
- Dioxyde de chlore (Fiche toxicologique FT 258) [Mise à jour].

Rubrique "Quoi de neuf/nouveautés/brochures".

<http://www.inrs.fr>

2011-211- Sécurité/ Risques chimiques : nanomatériaux

Nanomatériaux. Filtration de l'air et protection des salariés.

Brochure de 4 pages (ED 138) faisant un point sur l'efficacité des filtres à fibres vis-à-vis des nanomatériaux et émettant des recommandations en termes de protection des salariés.

Rubrique "Quoi de neuf/nouveautés/brochures".

<http://www.inrs.fr>

2011-212- Sécurité/ Risques d'explosion - véhicules au gaz naturel

Véhicules industriels équipés au gaz naturel. Mesures de prévention contre le risque explosion.

Cette brochure de 64 pages (ED 6090) s'adresse plus particulièrement aux concepteurs et exploitants de parcs de véhicules de type bus, bennes à ordures ménagères ... mais peut être utile à tout exploitant de véhicule au GNV.

Rubrique "Quoi de neuf/nouveautés/brochures".

<http://www.inrs.fr>

2011-213- Sécurité/ Risques professionnels : évaluation

Évaluation des risques professionnels. Aide au repérage des risques dans les PME-PMI.

Nouvelle édition de cette brochure de 28 pages (ED 840).

Rubrique "Quoi de neuf/nouveautés/brochures".

<http://www.inrs.fr>

- hydrocarbures aromatiques (Fiche solvants ED 4226) ;
- esters (Fiche solvants ED 4227) ;
- éthers (Fiche solvants ED 4228) ;
- solvants particuliers (Fiche solvants ED 4229) ;
- agrosolvants (Fiche solvants ED 4230).

Rubrique "Quoi de neuf/nouveautés/brochures".

<http://www.inrs.fr>

2011-214- Sécurité/ Sécurité des projets et chantiers à proximité des réseaux : mise en ligne de 2 brochures

Brochures

Le 15 juin 2011, le ministère de l'Ecologie, du développement durable, des transports et du logement (MEDDTL) a mis en ligne deux brochures relatives à la sécurité des projets et des chantiers à proximité des réseaux. Ces brochures sont destinées aux maîtres d'ouvrage et aux entreprises de travaux. Brochure à destination des entreprises de travaux : http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Reforme_reseaux_Entreprises.pdf

http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Reforme_reseaux_Maitres_d_ouvrage.pdf

2011-216- Tous thèmes/ ADR : publication d'un guide de bonnes pratiques pour les professionnels des déchets

Guide de bonnes pratiques ADR de la profession

Un guide de bonnes pratiques consécutif au transport international des marchandises dangereuses par route pour l'année 2011 a été mis en ligne sur le site de la Fédération nationale des activités de la dépollution et de l'environnement (FNADE). Cette démarche vise à apporter aux acteurs de la profession, un éclairage pratique sur les prescriptions applicables aux déchets dangereux découlant de l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR).

http://www.fnade.org/sites/fnade/-upload-/2010_129947_20110614153950.pdf



2011-215- Sécurité/ Solvants : fiches INRS

Fiches solvants.

Nouvelle édition de plusieurs fiches solvants :

- éthers de glycol (Fiche solvants ED 4222) ;
- hydrocarbures halogénés (chlorés, fluorés, bromés) (Fiche solvants ED 4223) ;
- solvants pétroliers (Fiche solvants ED 4224) ;